

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le trois novembre à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Mayet de Montagne, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Durantet, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 26 octobre 2017,

Présents : M. Durantet Gilles, Mme Renault Sylvie, Mme Bigay Françoise, M. Rigolet Roland, M. Décabane Jean-Claude, Mme Riboulet Colette, Mme Mondière Catherine, Mme Marion Véronique, M. Audibert Christian, Mme Matichard Valérie, M. Dépalle Jean-François, M. Raymond Jean-Pierre, Mme Larivière Marie-Noëlle,

Excusés : M. Lacroix Stéphane représenté par Mme Renault Sylvie
M. Bargoin Jean-Paul représenté par M. Durantet Gilles
M. Corre Jean-François représentée par Mme Larivière Marie-Noëlle

Absents : M. Basmaison David
Mme Douaillat Isabelle
Mme Bigay Laëtitia

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Dépalle Jean-François

Par suite d'une convocation en date du 26 octobre 2017, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :

- Extension d'un bâtiment communal dédié à l'accueil de service à la population dans le domaine de la santé et mise en œuvre de bordures de trottoirs – réalisation d'un emprunt
- Convention de mise à disposition de vélos électriques avec Vichy Communauté
- Utilisation des vélos électriques
- Tarifs communaux, année 2018
- Mise à disposition de pièces dans l'immeuble POYET
- Vente d'un bien sectional au village Fumouse
- Permis Poids Lourds
- Subvention exceptionnelle à l'association Les Amis de la Montagne Bourbonnaise

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

- DM n°12/2017 – décision de retenir le Groupement solidaire et conjoint :
 - Cabinet Serre-Hubert-Truttmann, géomètre-expert, 18 Avenue du Lac d'Allier 03200 VICHY
 - Mme Nathalie LESPIAUCQ, architecte DPLG., Taravant 63210 PERPEZAT

pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du centre-bourg prévus sur 3 années et s'élevant à 45 000 € HT.

- DM n°13/2017 – Considérant les travaux d’extension d’un bâtiment dédié à l’accueil de services à la population, dans le domaine de la santé, le bureau d’études DOMFLUID sis à Ménérol (63200) «17 route des Charmes», a été retenu pour la réalisation d’études techniques de travaux concernant le lot chauffage, rafraîchissement. La rémunération s’élève à 2 000 € HT.

📁 Réalisation d’un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France destiné à financer le programme de travaux d’extension d’un bâtiment communal dédié à l’accueil de service à la population dans le domaine de la santé et mise en œuvre de bordures de trottoirs selon les caractéristiques qui suivent :

Taux fixe à 1,29 %

Durée : 15 ans

Echéances : trimestrielles constantes

📁 Présentation de la convention de mise à disposition gratuite des vélos à assistance électrique par la communauté d’agglomération Vichy Communauté à la commune afin de sensibiliser la population et/ou les agents de la commune, à l’usage d’un mode de déplacement alternatif à la voiture, encourageant ainsi les actions locales pour atténuer les effets du changement climatique.

📁 La population et/ou les agents communaux peuvent utiliser les vélos électriques de la commune après signature d’un contrat de location et contre remise d’une caution de 400 €. S’adresser au policier municipal chargé de la gestion des locations et du suivi annuel de l’action.

📁 Modification des tarifs communaux pour l’exercice 2018 (tableau joint).

📁 Mise à disposition, en l’état, de pièces situées au rez-de-chaussée de la maison Poyet, place de l’Eglise à Madame Alice MOUCHETANT pour la production d’articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie pour un loyer de 50 € mensuel.

📁 Suite à l’avis favorable émis par les électeurs de la section de commune de Fumouse, le conseil municipal valide la cession de la parcelle C 2089 appartenant à la section de commune de Fumouse à Maître Jean-Marc CORRE au prix de 1 € le mètre carré.

La parcelle C 2104 appartenant au domaine privé de la Commune est également cédée à Maître Jean-Marc CORRE pour 1 € le mètre carré.

Tous les frais, notamment géomètre et notaire seront à la charge des acquéreurs.

📁 Le jeune Baptiste MARION va, dans le cadre de son emploi avenir, se former et se présenter à l’examen du permis poids lourds, catégorie C. Les frais sont partagés par moitié.

2 abstentions : Mme Véronique Marion, M. Jean-Pierre Raymond

📁 Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 568 € à l’association « Les Amis de la Montagne Bourbonnaise ».

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 8 novembre 2017, conformément aux prescriptions de l’article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Le Mayet de Montagne, le 8 novembre 2017

Le Maire,

Gilles DURANTET

